LA RETRAITE DES VIEUX TRAVAILLEURS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

AGE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

60 ans pour les assurés sociaux ; 65 ans pour les exclus ; 67 ans pour les indépendants.

DÉPENSES

2.570 millions (2.530 pour les assurés et exclus, 1.040 pour les indépendants).

FINANCEMENT

Pour les assurés et exclus, les 2.530 millions seront couverts par des ressources que la caisse de garantie va se procurer en réduisant la fraction de cotisation inscrite au compte individuel (1 % au lieu de 2 % ou 3.60 %).

RECETTES PRÉVUES

2.550 millions ; pour les indépendants les 1.040 millions seront couverts par la produit des cotisations des travailleurs agricoles (250 francs) et des travailleurs du commerce et de l'industrie (360 fr.). Recettes prévues : 1 070 millions.

La Commission des finances a approuvé le rapport de M. Fié

Paris, 1er. — La commission des finances de la Chambre a adopté, sur le rapport de M. Jammy Schmidt, le projet de regularisation de crédits ouverts par decrets, au titre de l'exercice 1938.

Elle a ensuite approuvé sous réserve de quelques modifications, le rapport de M. Jammy Schmidt sur le projet approuvant les engagements de dépenses faits l'été et l'automne dernier pour les besoins de la defense nationale et divers crédits ouverts par décrets.

Elle a également approuvé les crédits nécessaires à la transformation en ambassade de la legation de France en Roumanie.

Enfin, la commission a examiné le troisième rapport supplémentaire de M. Fié, sur la retraite des vieux travailleurs.

M. RAMETTE, rapporteur pour avis a proposé l'adoption de ce rapport dont M. Fie, rapporteur de la commission d'assurance et de prévoyance sociales a soutenu les conclusions après avoir fait l'analyse du procédé de financement envisage.

Après un échange de vues, la commission a emis par cinq voix contre une un avis favorable à l'adoption du rapport de M. Fié comme base de discussion

Une délégation du groupe parlementaire de défense des vieux travailleurs au ministère du Travail

Une delegation du groupe parlementaire de defense des vieux travailleurs a été reçue par le Ministre du Travail. Cette delegation tenait à connaître la position du gouvernement quant à la discussion qui va s'ouvrir sur le projet de retraite des vieux travailleurs

Après diverses observations concernant la taux les dispositions de répartition, etc., le Ministre du Travail a donné à la delegation l'assurance formelle que le gouvernement ferait toute diligence pour obtenir rapidement le vote du projet à la Chambre et au Sénat

La delegation a marque son plein accord avec le Ministre du Travail, decidée en ce qui la concerne à tout faire sur le plan parlementaire afin qu'une solution heureuse intervienne dans le plus bref delai.

M. Guy La Chambre a été entendu par la Commission de l'aéronautique

Un vœu demandant la réintégration des techniciens licenciés pour faits de grève a été adopté

Paris 1er. — La Commission de l'Aéronautique de la Chambre a entendu M. Guy La Chambre dont le long exposé technique fera l'objet d'un debat ulterieur

Elle a adopté ensuite à l'unanimite un vœu renouvelant au ministre son vif désir de voir examiner avec bienveillance les demandes de reintegration dans l'industrie aeronautique des techniciens et ouvriers licenciés à la suite de la grève du 30 novembre et contre lesquels ne peut être relevé d'autre faute que la cessation du travail ce jour-là

Elle a enfin constitue une sous-commission chargee d'étudier un projet de statut de l'aviation populaire.

Au cours de son exposé le ministre a indique que la production des usines d'aviation était en nette progression et allait encore s'accroître les prochains mois. Il a expliqué que sur 50 appareils achetés à une firme hollandaise 35 purent être mis à la disposition des colonies par suite de la mise en service d'avions plus rapides.

Au sujet des commandes d'avions américains, le ministre a confirme les declarations qu'il fit hier à la tribune ajoutant que les negoctations engagees constituaient d'ailleurs une question d'ordre gouvernemental et que M. Daladier s'en expliquerait lui-même, s'il le jugeait necessaire devant le Parlement ou les Commissions compétentes.

Les licenciement d'ouvriers des usines nationalisées ne dépassent guère 3% des effectifs et des instructions furent données pour orienter ces ouvriers vers les coopératives.

Enfin le ministre a exposé les mesures qu'il compte prendre pour encourager l'aviation populaire

A LA COMMISSION SÉNATORIALE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Commission des Affaires etrangères nouvellement renouvelée a procédé à la constitution de son bureau sous la présidence de M. Alexandre Millerand, doyen d'âge

Sur sa proposition, la Commission a réélu à l'unanimité et par acclamations son bureau précédent qui est ainsi composé : M. Henry Bérenger, président ; MM. Marcel Plaisant et Lefabvre du Prey, vice-presidents ; Paul Laffont et Aimé Berthod, secrétaires.

M. Henry Berenger en prenant place au tauteuil, a remercié M. Alexandre Millerand des paroles de bienvenue qu'il avait bien voulu adresser au bureau. Il a également remercié tous ses collègues du témoignage de confiance et de solidarité qu'ils venaient de donner à nouveau à leur bureau des années précédentes.

Un certain nombre de rapports pour avis ont été ensuite distribués, notamment celui concernant l'aide financière aux réfugiés espagnols. Il s'agit d'une ouverture de crédit de 15 millions de francs. Le rapport a été confié à M. Paul Laffont.

Un caissier principal des douanes à Paris détourna 600.000 francs pour jouer aux courses

Il a été appréhendé et a fait des aveux complets

Paris, 1er. — Une escroquerie de 600.000 francs, au préjudice du Trésor, était signalée, hier après-midi, à la police.

Grâce à l'activité de M. Lang, commissaire de la porte Saint-Martin, de son secrétaire, M. Tastevin et de l'inspecteur Dutrey, de la police judiciaire, le coupable était bientôt identifié, appréhendé, et, en fin de soirée, ses aveux enregistrés, envoyé au Dépôt.

Un sexagénaire considéré comme un modèle de probité...

Il y a quelques jours, le receveur principal des douanes, 14, rue de l'Entrepôt, apprenait, en téléphonant à la Banque de France, que, contrairement à son attente, d'importants versements n'avaient pas été effectués.

Faire peser les soupçons sur le chef comptable, Jean-Marie-Augustin Bize, 60 ans, paraissait impossible. Ce dernier, célibataire, ancien officier, caissier principal de l'administration des douanes depuis quinze ans, avec le titre de contrôleur hors cadre, était considéré par ses chefs comme un modèle de probité. Cependant, l'examen de la comptabilité laissait indubitablement apparaître des irregularités.

Hier, le recevaur principal portait plainte et M. Lang décidait d'entendre Jean-Marie Bize qui venait de regagner son domicile, une modeste chambre, 24, boulavard Poissonnière.

— J'avoua, déclara tout de suite le contrôleur hors cadre, je suis le seul coupable.

Il déclara en substance :

— Ma caisse était chargée de centraliser tous les paiements effectués pour le compte de l'administration des douanes. Depuis quinze ans, j'avais presque chaque jour à porter en recettes des sommes importantes, un ou deux millions parfois, et je m'acquittais scrupuleusement de cette tâche.»

Inculpé

Mais, en janvier 1938, je m'aperçus, avec terreur que des pièces justificatives avaient disparu et que j'avais un trou de plusieurs milliers de francs dans ma caisse. Affolé, je résolus de combler le déficit. J'ai toujours joué aux courses et souvent j'avais pu, par ce moyen, réaliser des bénéfices appréciables. Je jouais alors très prudemment de petites sommes. Grâce à des emprunts à la caisse, j'augmentai alors mes mises, pensant, du même coup, augmenter mes gains. Mais, à partir de ce moment, je n'eus plus jamais de chance. Cependant, acharné à gagner, je jouais chaque jour plus gros jeu sans y parvenir.

Pour couvrir mes détournements, je procédai à des jeux d'écriture, m'arrangeant par exemple pour ne porter en recette que le lendemain des sommes encaissées la veille. Par ce moyen, je pouvais exhiber mes livres sans crainte aux contrôleurs des finances. J'ai détourné ainsi, depuis un an, 600.000 francs environ que je suis dans l'impossibilité de rembourser.

Il resulte, en effet, de vérifications operées hier soir par les policiers, que Bize avait sur lui une somme de 2.500 fr. et que son compte en banque n'était créditeur que de 1.000 francs. Il ne paraît pas avoir d'autres ressources.

Jean-Marie-Augustin Bize a été inculpé d'abus de confiance par fonctionnaire au préjudice du Trésor.

UN CHOMEUR ARRÊTÉ A GENÈVE POUR COMPLICITÉ DANS L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE DU DÉTECTIVE PAUL ROCHAT

Genève, 1er. — L'Agence Télégraphique Suisse communique : La police federale vient de proceder à l'arrestation d'un chômeur accusé de complicité dans l'affaire d'espionnage dans laquelle sont compromis le détective privé Paul Rochat et la femme Virginia Capt.

Le défenseur de Paul Rochat ayant reçu l'autorisation du Ministère Public federal, a pu aujourd'hui pour la première fois s'entretenir avec l'inculpé à la prison de Saint-Antoine. Paul Rochat a affirmé à son defenseur n'avoir jamais travaillé contre la France et la Suisse. Il a déclaré d'autre part, n'avoir jamais été mis en presence de Virginia Capt depuis sa détention le 18 decembre dernier. Il a par contre reconnu s'être livré à de nombreuses enquêtes pour le compte du Consulat d'Italie

IMPORTANTS CHANGEMENTS DANS LE HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE SOVIÉTIQUE

Moscou, 1er. — On annonce d'importants changements dans le haut commandement militaire. Deviennent vice-commissaires à la guerre le maréchal Semen Boufienny et le général Kouliik. On ignore s'ils s'ajouteront aux commissaires existants ou s'ils remplaceront le maréchal Yegorov et le général Fedko dont, on est depuis longtemps sans nouvelles

LE DÉCRET RELATIF A LA DÉFENSE PASSIVE

Le « Journal Officiel » publie :

Ministère de la Défense nationale et de la Guerre. — Un décret fixant l'organisation générale du service national et portant règlement d'administration publique par application de l'article 11 de la loi du 11 juillet 1938 sur les conditions de recrutement, les droits et les obligations du personnel de défense passive.

Un arrêté relatif aux fonctions de defense passive pour lesquelles seront reçus les engagements.

100.000 EMPLOYÉS ET GARÇONS D'ASCENSEURS DES MAISONS D'HABILLEMENT EN GRÈVE A NEW-YORK

New-York, 1er. — Les employés et garçons d'ascenseurs des maisons d'habillement, au nombre de 10.000, se sont mis en grève aujourd'hui. Ils demandent l'application de la loi de 40 heures.

LES SIGNES DISTINCTIFS DES AVIONS MILITAIRES ALLEMANDS SONT MODIFIÉS

Berlin, 1er. — Un décret du maréchal Goering, chef de l'armée allemande de l'air, modifie les signes distinctifs des avions militaires allemands. A la place du pavillon allemand, les avions militaires ne porteront plus que la croix gammée, c'est-à-dire que celle-ci, au lieu de se détacher sur un cercle blanc insérée dans un rectangle rouge, sera peinte simplement sur le gouvernail arrière, sans fond blanc ou rouge mais avec un simple encadrement blanc. De plus, les avions auxiliaires qui ne portent pas les matricules militaires, porteront désormais les lettres W. L. (Wehrmachtluft : Armée de l'air) au lieu d'un D. D. Ils se distingueront ainsi mieux des avions civils.

Un expulsé et son amie arrêtés à Paris sont trouvés porteurs de 200.000 fr. de titres

A leur domicile, on en retrouve une somme égale provenant du cambriolage du Séminaire de Saint-Sulpice ; enfin, on découvre en gare Saint-Lazare une mallette contenant 650.000 fr. de titres

Paris, 1er. — La police vient d'arrêter dans un café de Montparnasse un individu nommé Rigolleti, déjà condamné et expulsé de France, porteur d'une mallette contenant 200.000 fr. de titres, et une femme nommée Marthe Ray, qui l'accompagnait et était en possession d'une somme de 20.000 fr.

A leur domicile, on a trouvé 200.000 fr. de titres provenant du cambriolage du séminaire de St-Sulpice et un bulletin de consigne des bagages de la gare St-Lazare.

On a retiré à la gare St-Lazare une mallette contenant 650.000 fr. de titres.

La femme Ray a indiqué qu'elle avait été l'amie d'un nommé Grafferini de Villar, arrêté dernièrement pour un cambriolage commis en novembre dernier dans une banque d'Avignon, où un vol d'un million de titres avait été commis.

LES INONDATIONS EN ANGLETERRE

Plus de soixante maisons sont submergées à Littleport

Londres, 1er. — Les basses régions du Fens, situées à l'est de l'Angleterre, autour de l'estuaire du Wash, sont menacées de graves inondations. A Littleport, plus de soixante maisons se trouvent déjà submergées. Dans d'autres villes et villages, de nombreuses familles se préparent à évacuer leurs habitations. Les grandes marées prévalant actuellement constitueront un danger sérieux jusqu'à la fin de la semaine. Toutes les précautions ont été prises pour que les eaux ne rompent pas les digues.

Les expulsions des mineurs étrangers

Paris, 1er. — Le ministère des Travaux publics communique : M. de Monzie, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de la Fédération des ouvriers du sous-sol, venue protester contre certaines expulsions d'ouvriers mineurs étrangers, qui auraient été motivées par leur adhésion aux syndicats ouvriers légalement constitués.

M. de Monzie a répondu aux délégués qu'en aucun cas, une expulsion n'avait eu à l'origine un pareil motif et qu'il donnait cette assurance en toute connaissance de cause, s'agissant de mesures dont aucune n'avait rapport avec une activité syndicale, mais se justifiaient par des attitudes contraires à la dignité de la France et à des abus d'hospitalité

UN GARAGISTE DE FONTAINEBLEAU ARRÊTÉ EN ALLEMAGNE POUR TRAFIC DE BIJOUX

Berlin, 1er. — Le « Voelkischer Beobachter » annonce qu'un garagiste de Fontainebleau, M. Maurice Levy, qui avait disparu à la suite d'un voyage en Allemagne, a été arrêté pour trafic de bijoux.

Selon ce journal, dont l'édition de Munich est la première à faire mention de cette affaire, M. Levy aurait profité de sa participation au rallye de Monte-Carlo et de son passage en automobile à travers l'Allemagne pour entrer en contact avec un de ses cousins qui l'aurait chargé de faire passer en France des bijoux de prix. La police allemande, ayant appris de Paris ce qui se tramait, aurait filé M. Maurice Levy de Munich où il aurait retrouvé son cousin, jusqu'au poste douanier de Kohl. Là, les douaniers auraient découvert dans l'automobile de M. Levy, des bijoux, des morceaux d'or et 13 000 marks en billets. Le « Voelkischer Beobachter » ajoute que M. Levy, son cousin et le chauffeur de la voiture seront poursuivis pour trafic illégal

LES MAIRES DE 30 COMMUNES DE LA VALLÉE D'AOSTE DEMANDENT « L'ITALIANISATION » DU NOM DE LEUR CITÉ

Rome, 1er. — Les journaux rapportent que les maires de trente communes de la vallée d'Aoste « qui conservaient leur dénomination française » ont introduit une instance auprès de la préfecture d'Aoste afin d'obtenir « l'italianisation » du nom de ces communes.

UN CHALUTIER ROCHELLOIS DISPARU AVEC SEPT HOMMES EST CONSIDÉRÉ COMME PERDU

La Rochelle, 1er. — Les milieux maritimes ont acquis la certitude de la perte du chalutier à moteur « Thérèse » parti pour les lieux de pêche le 19 janvier. Sur les côtes des îles de Ré et d'Oléron, on a en effet découvert des épaves provenant du chalutier. Sept hommes se trouvaient à son bord.

AU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat sur requête de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, à Paris annule un arrêté du 18 novembre 1937 par lequel le sous-secrétaire d'Etat aux Sports et Loisirs et d'Education physique a créé des conseils départementaux des sports, loisirs et éducation physique

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Santé Publique

Sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, au grade de **grand officier** : M. de Martel de Kanville ; M. Jean Thierry, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôpital américain.

Ministère des Travaux Publics

Sont promus ou nommés :

Au grade de **commandeur** : M. Pierre-A. SALARNIER, rédacteur au journal « Le Temps », syndic des journalistes accrédités au ministère des Travaux publics.

Au grade de **chevalier** : MM. Antonini, secrétaire général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français ; M. MALAVOY, ingénieur des mines, à Valenciennes.

Enseignement technique

Grand officier : M. Léon Guillet, directeur de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, membre de l'Institut.

Commandeur : M. René Dubrisay, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Chevalier : MM. Jean Changeur, directeur de l'Atelier des cours professionnels des chemins de fer du Nord ; Louis Dubois, peintre émailleur, meilleur ouvrier de France.

Ministère de l'Education Nationale

Grand officier : M. Paul Valéry, de l'Académie française, homme de lettres, professeur au Collège de France.

Commandeur : M. Célestin Bouglé, directeur de l'Ecole normale supérieure ; Edouard Bourdet, administrateur général de l'Académie française ; Léon-Paul Fargue, homme de lettres ; Abel Marijon, inspecteur général de l'enseignement du deuxième degré.

Parmi les officiers : MM. Louis de Broglie, de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; André Chamson, homme de lettres ; Paul Colin, artiste peintre ; Dessonnes, sociétaire, doyen honoraire de la Comédie française ; Fernand Francell, artiste lyrique ; Alfred CAHIDE, président de la Fédération des délégués cantonaux du Nord ; Lionel Nastorg, homme de lettres ; Paul Niclausse, sculpteur ; Antoine de Saint-Exupéry, aviateur, homme de lettres ; Edmond Dermeil, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Chevalier : MM. le docteur Henri LEROY, président de délégation cantonale à Montreuil-sur-Mer ; Léon MIS, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; Vincent Muselli, homme de lettres ; Adolphe NIVERD, directeur du Conservatoire national de Tourcoing ; Jules PARSY, membre de l'Union postscolaire de Tourcoing.

Ministère des A. C. et Pensionnés

Chevalier : M. Marcel LEFEBVRE, chef de secteur d'état civil militaire départemental de la Somme.

LA PROMOTION DU MÉRITE AGRICOLE

Paris, 1er. — Le « Journal Officiel » publiera demain la promotion du Mérite agricole, faite à l'occasion du 1er janvier.

Cette promotion comprendra 450 officiers et 2.548 chevaliers au titre de la métropole, et 34 officiers et 242 chevaliers au titre de l'Algérie, colonies et pays de protectorat.

Le « Journal Officiel » publiera également un reliquat de la promotion du Mérite agricole du deuxième trimestre 1938.

A LA COUR SUPÉRIEURE D'ARBITRAGE

Paris, 1er. — La Cour supérieure d'arbitrage a rendu publiques aujourd'hui les décisions concernant les affaires inscrites au rôle de sa séance du 25 janvier dernier. Elle a rejeté la requête du Syndicat du bâtiment et des travaux publics d'Arras, 39e région fédérale du Pas-de-Calais, contre une sentence rendue le 31 décembre 1938.

UN DOCTEUR JUIF VIENNOIS BLESSE MORTELLEMENT SA FEMME ET SE SUICIDE A LOCARNO

Locarno, 1er. — Le Dr Valentin, israélite viennois réfugié à Rivapiano, près de Locarno, a'est suicidé après avoir blessé mortellement sa femme. Le drame s'est déroulé dans un parc sur le lac de Langensee. Le docteur a tiré deux coups de revolver sur son épouse et a'est tué aussitot après. Son corps, qui tomba à l'eau, n'a pas encore été retrouvé. Mme Valentin fut découverte dans le parc, grièvement blessée

DEUX JOURNAUX VIENNOIS CESSENT DE PARAITRE

Berlin, 1er. — Deux journaux viennois, la « Neues Frele Presse » et le « Neues Wianer Journal » cessent de paraitre aujourd'hui. Ils sont absorbés par le « Neues Wiener Tagblatt » qui devient le grand quotidien de Vienne.

MORT DU BARON HOUTART MINISTRE D'ÉTAT BELGE

Bruxelles, 1er. — On annonce la mort du baron Maurice Houtart, ministre d'Etat. Le défunt était né à Tournai, le 16 juillet 1866. Il était docteur au droit et ministre d'Etat depuis 1932. Il avait appartenu à la Chambre et au Sénat, et fut Ministre des Finances de 1926 à 1932. Il avait représenté la Belgique à la conférence de la Haye.

UN ESPION EXÉCUTÉ A BERLIN

Berlin, 1er. — Le nommé Schaffner, condamné à mort pour espionnage, a été exécuté ce matin.

LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le ministère des P. T. T. communique : « Opérations effectuées à la Caisse nationale d'épargne pendant la première quinzaine du mois de janvier : dépôts : 672.177.233 fr. ; retraits : 239.508.721 fr. ; excédent des dépôts : 432.668.512 fr. »

LE CONGRÈS NATIONAL DES FORAINS

Il se déroulera à Lille du 14 au 17 février, sous la présidence d'honneur de M. Marc Rucart

Le Congrès National de la Fédération des Syndicats des Usagers des Foires et Marchés de France tiendra ses assises les 14, 15, 16 et 17 février à Lille, salle des Adjudications de l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'honneur de M. Marc Rucart, Ministre de la Santé Publique, Président d'honneur du Groupe de Défense Foraine et sous la présidence effective de MM. René Richard et Camille Bedin, Président et Vice-Président du Groupe de Défense Foraine, et M. Charles Saint-Venant, Député-Maire de Lille, assistés des parlementaires de la Région, et de nombreuses personnalités.

Nous donnerons prochainement le programme détaillé de ce congrès dont voici les grandes lignes.

Première journée. — A 8 h. 30 du matin : Ouverture officielle du Congrès ; Dépôt et vérification des mandats ; Nomination des Commissions de Contrôle et des vœux ; Vérification de la Comptabilité fédérale ; A 11 h., manifestation du Souvenir et dépôt d'une gerbe sur la tombe de Roger Salengro, regretté défenseur de la Corporation ; à 14 h., dépôt du rapport de la Commission de Contrôle ; Discussion et vote sur les rapports moral et financier ; Discussion des vœux (administration intérieure) : a) Organisation du Bureau Fédéral et indemnités ; b) Publicité directe ; c) Les assurances ; d) Groupement d'achat ; e) Vœux relatifs à la cotisation ; f) Propagande ; g) Vœux divers ; h) L'Unité.

Deuxième et troisième journées. — Ouverture des séances à 9 h. ; l'après-midi : à 14 h.

Discussion des vœux et projets de loi : 1. La Législation des Marchés : a) Droits de place ; b) Les adjudicataires placiers ; c) Réglementation des Marchés, Commissions paritaires. Achats à la ferme. 2. Question des étrangers. 3. Lois et projets de lois touchant l'organisation de la corporation : a) Réglementation de la vente de la chaussure ; b) Loi de 1906 sur les déballages ; c) Loi de 1912 : d) Lois sociales. 4. L'Alsace-Lorraine. 5. Magasins à prix uniques. Camions bazars. Vente avec primes. La patente. 7. Les transports. 8. Affichage des prix. 9. Les décrets-lois. 10. Conseil National Economique. 11. — Le Groupe Parlementaire. 12. Vœux divers. Rapports avec les Unions Commerciales. 13. — Les Candidatures. 14. Organisation du Congrès de 1940. Réception officielle des délégués par la Municipalité de Lille, suivie d'un vin d'honneur.

La troisième journée des travaux sera clôturée par un grand banquet corporatif, suivi d'un grand bal de nuit, sous la présidence de MM. René Richard et Camille Bedin, Président et Vice-Président du Groupe Parlementaire de Défense foraine, du M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, assistés de nombreuses personnalités.

Quatrième journée. — Une excursion sera organisée en l'honneur des délégués qui voudront y participer.

L'ACQUITTEMENT d'un mineur pensionné par le Jury du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il reprochait aussi à l'un des enfants de son voisin d'avoir dans cette pour... mais passons.

Quant aux faits, le Président se borne à les exposer.

Méresse ne cherche pas à les contester. Il ne se rappelle rien. Il était obnubilé par la boisson.

— Je regrette sincèrement, dit-il.

Un seul souvenir est resté précis dans sa mémoire : il avait laissé 4.000 fr. de titres dans son tiroir et « il se trouve un peu idiot » d'avoir voulu mettre le feu à ces précieux papiers.

Très sincèrement, il conclut :

— Je vous demande pardon !

Les témoins

M. le professeur RAVIART estime que Méresse est entièrement responsable. Il était ivre, certes au momoment des faits, mais c'est là un état confusionnel dans lequel on se met délibérément, ce n'est point une excuse légale.

Le chef de gendarmerie DEHAUT expose le resultat de ses constatations

Avec l'arrivée à la barre de M. Leborgne, l'audience deviendra plus gaie.

— Depuis sa retraite, nous dit ce brave homme, Méresse faisait subir à ses voisins, une vie intenable.

« A la fin, il y a une fin, conclut M. Leborgne ! ».

Les rapports entre les deux hommes sont ensuite évoqués.

LE PRÉSIDENT. — N'aviez-vous point des discussions politiques ?

A ce point de vue, M. Leborgne est un sage. Ecoutons-le :

— Chacun à ses opinions, mais l'homme de bon sens se tait ! Avec Méresse, un jour c'était Staline, puis Hitler puis Mussolini, Jeanna d'Arc ou la France latine !!...

Ne mettons pas le feu à l'Europe, n'est-ce pas M. le Président !

LE PRÉSIDENT. — Mais il ne s'agit ici que d'un feu de baraquement !

Me Mallet demande au témoin, s'il est disposé à absoudre son voisin.

M. LEBORGNE. — Je ne suis pas juré !

LE PRÉSIDENT. — C'était un voisin bien encombrant ?

— Il a été bon garçon, mais il ne l'est plus !

MM. Lagache et Masselot viennent indiquer dans quelles circonstances ils jouèrent les pompiers.

MM. Méresse, frère de l'accusé et Leclercq, témoignent enfin de l'excellente moralité de Méresse.

LE VERDICT

M. l'avocat-général Dorly soutient l'accusation et Me Mallet présente une habile défense de Méresse qui a été acquitté, le jury estimant que le Code punit trop sévèrement les incendiaires.

J.-A. DUHAMEL.

Les jurés demandent le relèvement de leur indemnité

Une fois de plus, les jurés ont demandé une augmentation de l'indemnité journalière de trente francs qui leur est allouée.

Il est probable que dans notre période de compressions, cette réclamation restera purement platonique.

UNE DÉCLARATION de la Fédération Mutualiste du Nord de la France

« La retraite des vieux travailleurs ne doit pas être supportée par les seuls assurés sociaux »

La Fédération des sociétés et unions des sociétés de secours mutuels de la région du Nord de la France, 9, rue des Jardins à Lille, nous communique :

« Le Comité général d'entente de la mutualité et des unions nationales de caisses d'assurances sociales tient à mettre en garde MM. les membres de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des députés contre la véritable spoliation dont les assurés sociaux sont menacés. Il est, plus que quiconque, persuadé de la nécessité d'assurer aux vieux travailleurs une retraite qui leur permette de subsister dignement.

» Il estime qu'en dépit des difficultés financières cette réforme sociale s'impose. Mais il manquerait à son devoir s'il permettait qu'elle fut un prétexte pour sacrifier les droits acquis des assurés sociaux. La communauté nationale tout entière se doit de consentir l'effort nécessaire.

» Les assurés sociaux auraient, comme les autres, participé à cette œuvre de solidarité ; ils auraient accepté généreusement une cotisation supplémentaire de 2 % sur les salaires au seul bénéfice de leurs camarades âgés.

» Cette contribution qui était prévue dans le projet préparé par M. le ministre du Travail Février aujouel le Comité avait donné son accord, a été transformé pour l'année 1939 en une mesure purement fiscale.

» Il est encore temps d'affecter, à partir de 1940, ces 2 % à la retraite des vieux travailleurs et de revenir à un projet viable.

» On ne saurait, en revanche, admettre qu'arguant de l'impossibilité pour l'Etat et l'économie nationale d'apporter la moindre participation financière à cette réforme sociale immédiatement attendue, on en fasse pratiquement supporter toute la charge aux seuls assurés sociaux.

Or, une note officieuse annonce qu'un nouveau mode de financement va être proposé mardi aux deux Commissions d'assurances sociales et des finances.

Ce nouveau mode de financement permettrait, paraît-il, de réaliser la réforme tout en donnant satisfaction à ceux « qui ne veulent à aucun prix augmenter les charges déjà très lourdes de la production ».

» Il ne faut pas se leurrer avec des mots. Quelles que soient les formules d'apparence technique sous lesquelles on s'efforce de couvrir l'opération, il faut bien, si ni l'Etat, ni l'économie nationale n'en font les frais, que les ressources soient prises sur des fonds ayant déjà leur affectation.

» En réalité d'ailleurs, il s'agit d'adopter une mesure de facilité momentanée qui serait non seulement catastrophique pour l'avenir, mais encore souverainement injuste. Ceux qui défendent si ardemment l'économie nationale apportent-ils la même sollicitude pour les intérêts des assurés sociaux.

QUE PROPOSE-T-ON EN DÉFINITIVE ?

» Détourner de leur destination les cotisations que versent les assurés sociaux pour la constitution de leur propre rente.

» Répartir immédiatement le montant de ces cotisations entre quatre millions de personnes âgées actuellement de plus de 60 ans, dont les trois quarts n'ont jamais fait le moindre versement.

» On demanderait en somme aux assurés sociaux d'être prévoyants pour toute la population et on les priverait en même temps du bénéfice de leur propre prévoyance.

» Les résultats d'une telle méthode sont inéluctables.

» Signalons d'abord que, si l'Etat juge trop lourde la faible contribution qui lui a été demandée par les derniers projets, cette contribution est infime en comparaison des charges écrasantes que tout système de répartition intégrale ferait peser, dans un avenir rapproché, sur les finances publiques, en compromettant non seulement l'équilibre budgétaire mais la stabilité monétaire.

» Les conséquences n'en seraient pas moins désastreuses pour les assurés sociaux :

» Plus de remboursements à la famille des assurés décédés d'une part importante des cotisations versées (Et celle-ci pourra atteindre près de 20 000 fr.).

» Diminution massive des rentes promises. Les cotisations vieillesse ne produisent que deux milliards par an. Réparties entre quatre millions de bénéficiaires, elles ne donneraient normalement que 500 fr. par personne. Toute promesse supplémentaire ne saurait donc être tenue longtemps. Or, les rentes auxquelles sont en droit de prétendre les assurés sociaux, en vertu de la loi actuelle, peuvent s'élever jusqu'à 7.200 fr.

» Augmentation certaine des cotisations dans un avenir prochain, sans avantage appréciable pour les intéressés.

» Contre une telle spoliation d'autant plus injuste qu'elle vise la classe la plus économiquement faible, nous avons le devoir d'alerter l'opinion publique et tous les assurés sociaux.

» Il serait invraisemblable que l'on s'arrêtât à des mesures aussi graves et en définitive, contraires aux intérêts mêmes des travailleurs et des bénéficiaires, alors qu'on peut réaliser immédiatement la réforme si on renonce aux promesses excessives et si on appuie le système financier sur des garanties techniquement irréprochables.

» Le projet rappelé ci-dessus auquel le Comité d'entente avait donné son accord dès la fin de 1937 remplissait ces conditions et aurait pu devenir, depuis longtemps, une réalité.

» Nous mettons au point une notre que nous vous adresserons incessamment et qui en précise les caractéristiques.

» Il n'est pas trop tard pour éviter une décision désastreuse dont les assurés sociaux ressentiraient douloureusement l'injustice »

DES MÉNAGÈRES DU NORD A L'HONNEUR AU SALON DES ARTS MÉNAGERS

Paris, 1er. — Cet après-midi, au Salon des arts ménagers, Mlle Suzanne Perrin, a obtenu le premier prix (2.000 fr.) du concours de la meilleure ménagère de France, ainsi qua le titre de meilleure ménagère.

Des prix de consolation ont été décernés notamment à Mlles Leger (Lisieux), Le Din (Trouville), Riquet (Valenciennes), Gervaise (Cambrai), Nauspade (Douai) et Seguillon (Nancy).

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 2 février 1939. — Soleil : lever à 7 h. 23 ; coucher à 16 h. 47. — Lune : lever à 14 h. 54, coucher à 5 h. 34. — Aujourd'hui : Purification. — Demain : saint Blaise.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er février à 17 h. 35 : Baromètre : 762 mm. 4 ; baisse depuis la veille à 17 h. 35 : 1 mm. 6. — Thermomètre fronde : —6° ; minima : —3° ; maxima : +2.2. Etat hygrométrique : 85. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 45 : néant. — Direction du vent : Est, force faible. — Temps probable pour aujourd'hui : froid, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Clair ou peu nuageux et légèrement brumeux. — Vent du secteur Est, faible. — Le minimum de température sera stationnaire ou en faible baisse par rapport à celui de la veille.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

LES MOTS TRANSFORMES

Pour obtenir la version d'aspect si incohérent qu'on lira ci-dessous, nous avons pris une amusante anecdote, et avons remplacé une des lettres de chaque mot par une autre, de façon à former un mot nouveau chaque fois que cela était possible. Nos lecteurs devront reconstituer le texte primitif de cette anecdote.

Me élus feu dos doux

On gardy-chaise, toit se veuf têtu, doté mur voutes tes boutures, m'étais porté très du ma vrille l'âne saison du fois. If venait on baisse feux veaux cimiers, en me d'outre pain use grève ou'if tenait me suer. Arrive an dis côtes se l'agile.

— Combien mes celles têtes, mot ame ? dot-if

— Tes têtes du voiaur... 5.000 franco sa poire

— En le fusin ?

— L'eut ou fusin le Maris : 1.500 franco.

— Ut combien car on tous pain vitre martre ?

— 8.000 franco... es if l'eut par vous, alier !

— En voile si chaste, jet ciseau ?

— Qui, use selle grise.

— Aloys bon ame, fusez on route hôte, cor se te clef me noire raison arrivais asec tes alies if enfermerais voire parron somme on sou ou' if eut me dépensez 14.500 franco peur ruer on sa petat ciseau.

Vous trouverez la réponse plus loin

EMILE AUBERT, le « boxeur d'Anor », a été arrêté à Momignies

Emile Aubert, qui fit tant parler de lui et donna pas mal de fil à retordre aux brigades de gendarmerie des régions frontière belge et française, vient d'être arrêté à Momignies (Belgique).

Aubert, condamné pour fraude, braconnage et vol, avait été recherché à la suite de pièces du monnaie et divers objets trouvés chez lui pouvant provenir de la rentière de Monceau-Imbrechies. Il fut capturé par les gendarmes français et condamné à une peine assez forte de prison. Il réussit à s'évader.

Il était traqué des deux côtés de la frontière et, arrêté une fois de plus par les gendarmes belges, il fut extradé mais, une fois de plus, il fausa compagnie à ses gardiens.

Mardi, il était à nouveau arrêté par les gendarmes belges, qui pénétrèrent à l'improviste dans la ferme où il se cachait, dans les bois de Macquenoise.

Emile Aubert était frappé d'expulsion et ne pouvait plus séjourner en territoire belge. Il est, d'autre part, interdit de séjour dans le département du Nord.

Emile Aubert ne tient pas à revenir dans le département du Nord. Peut-être demandera-t-il à être dirigé sur Hirson ou Vervins pour échapper aux poursuites.

L'ARTISANAT ET LES BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS

Les Fédérations des Artisans du Nord, 115, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille (Société Industrielle) nous communique :

« Certains décrets-lois édictent toute une série de mesures en faveur de la construction immobilière qu'il est pour les artisans du Bâtiment du plus haut intérêt de connaître. La Chambre Syndicale des Artisans du Bâtiment, affiliée à la F.A.N.F., 116, rue de l'Hôpital Militaire à Lille, fait connaître aux maîtres artisans les conditions à remplir pour obtenir les bonifications de l'Etat.

Bonifications d'intérêts : Les propriétaires constructeurs, qu'ils investissent leur propre capital dans un immeuble ou qu'ils aient recours à l'emprunt, peuvent obtenir des bonifications d'intérêts en faveur des capitaux engagés.

Construction pour lesquelles ces bonifications sont accordées : Constructions neuves, immeubles de rapport, villas, pavillons, travaux d'assainissement, travaux de remise en état.

Taux de bonification : En principe, la moitié des intérêts réellement dus, sans pouvoir être supérieure à 4 % ; pratiquement, le taux de bonifications variera entre 3 et 3,25 %.

Durée de bonification : En principe, la bonification est accordée pour la durée de l'emprunt, sans pouvoir dépasser 15 ans.

Montant des capitaux dont les intérêts peuvent être bonifiés : Les bonifications sont accordées dans la limite de la valeur vénale.

Procédure à suivre pour la demande : Le demandeur doit adresser une demande s